

Condamnation des ex-salariés de Goodyear : inacceptable !

Dès l'annonce de la condamnation dont sont victimes d'anciens salariés de Goodyear Amiens, la Fédéchimie-FO a publié un communiqué dont la FNEC FP-FO reprend tous les termes à son compte.

La décision de condamner des anciens salariés de Goodyear à deux ans de prison dont neuf mois ferme est parfaitement intolérable. C'est pour avoir défendu les emplois, pour avoir combattu les licenciements, conformément au mandat que leur avaient confié les salariés de l'entreprise, que ces militants sont condamnés. De toute évidence, il y a dans cette condamnation révoltante la volonté d'intimider les salariés, les militants syndicalistes qui défendent leurs légitimes revendications.

Récemment, des salariés d'Air France qui se battaient également pour leurs emplois ont été placés en garde à vue et poursuivis. Aujourd'hui, des salariés de Goodyear sont condamnés à des peines de prison. Une nouvelle étape pour tenter de faire taire les salariés et les organisations syndicales vient d'être franchie.

Avec la Fédéchimie-FO, la FNEC FP-FO condamne cette décision ignoble et appuie sans réserve, toutes les initiatives qui seront prises afin de revoir ce jugement judiciaire inacceptable et injuste.

Montreuil, le 18 janvier 2016